

COMMUNE DE VALROS

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 4B : REGLEMENT GRAPHIQUE – ZOOM BOURG

P.L.U. DE LA COMMUNE DE VALROS	
DOSSIER APPROUVE	
ARRETELE	APPROUVELE
23 mai 2017	
Signature et cachet de la Mairie	

Version : APPROUVE
Echelle : 1 / 2 500
Réalisé par : FIM
N° Affaire : LPSE 15100

Évaluation d'intelligence environnementale
Axe en Potence - Arnes - Barbazan Drive - Nèthes - Nancy - Nèthes - Paris - Puy de Toulous - St-Clément-Villa - Palud
Châtigny - St-Clément-Villa - St-Clément-Villa - St-Clément-Villa - St-Clément-Villa - St-Clément-Villa - St-Clément-Villa - St-Clément-Villa
Ce document est la propriété de G2C Territoires et ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans son autorisation. (Logo protégé) Plan 2017 (G2C Territoires)

- Légende
- Zonage
- Ua

Ua : zone urbaine correspondant au centre ancien
- Ub

Ub : zone urbaine correspondant aux extensions pavillonnaires développées en périphérie du centre ancien
- Ub1

Ub1 : secteurs urbains périphériques au bourg soumis à OAP
- Ub2

Ub2 : secteurs urbains non desservis par l'assainissement collectif
- Ub3

Ub3 : secteurs urbains d'entrée de ville sud
- Ue

Ue : zone dédiée aux équipements publics
- Ux

Ux : zone d'activités économique liée à la cave coopérative
- Aua

Aua : secteurs à urbaniser des Colombiers soumis à OAP
- Aub

Aub : secteurs à urbaniser des Colombiers soumis à OAP
- Auc

Auc : secteurs à urbaniser des Fonts soumis à OAP
- Aud

Aud : secteurs à urbaniser du Puech Aligné soumis à OAP
- N

N : zone naturelle et forestière
- Nj

Nj : secteur naturel de jardins et de maraîchage
- N1

N1 : secteur naturel de loisirs et N12 : secteur naturel de loisirs dédié au champ de tir
- A

A : zone agricole
- Ap

Ap : secteur agricole protégé pour des motifs d'ordre paysagers
- Parcelles

Parcelles
- Bâti

Bâti
- Zones tampon de part et d'autre de l'A75 (100m) et de la RN9 (75m)

Zones tampon de part et d'autre de l'A75 (100m) et de la RN9 (75m)
- Informations surfaciques (à titre indicatif)
- PPRI zone bleue urbaine

PPRI zone bleue urbaine
- PPRI zone rouge

PPRI zone rouge
- PPRI zone rouge urbaine

PPRI zone rouge urbaine
- Périmètre délimité des abords de l'église

Périmètre délimité des abords de l'église
- Eléments linéaires du patrimoine protégés
- Eléments bâtis (murs, clôtures, portails, façades) protégés au titre du L.151-19 du CU

Eléments bâtis (murs, clôtures, portails, façades) protégés au titre du L.151-19 du CU
- Eléments naturels (alignements de végétaux) protégés au titre du L.151-23 du CU

Eléments naturels (alignements de végétaux) protégés au titre du L.151-23 du CU
- Eléments ponctuels du patrimoine protégés
- Eléments bâtis (puits, arches, bâtis) protégés au titre du L.151-19 du CU

Eléments bâtis (puits, arches, bâtis) protégés au titre du L.151-19 du CU
- Eléments naturels (arbres remarquables) protégés au titre du L.151-23 du CU

Eléments naturels (arbres remarquables) protégés au titre du L.151-23 du CU
- Eléments surfaciques protégés
- Eléments bâtis protégés au titre du L.151-19 du CU

Eléments bâtis protégés au titre du L.151-19 du CU
- Eléments naturels (parc et jardins) protégés au titre du L.151-23 du CU

Eléments naturels (parc et jardins) protégés au titre du L.151-23 du CU
- Réservations
- Emplacements réservés

Emplacements réservés
- Autorisations au titre des articles L.151-11 et R.151-35 du CU
- Changement de destination

Changement de destination

